

## Règles spécifiques à l'E.P.S.

### I. Horaires et déplacements

#### LYCEE

- Les élèves ayant cours d'E.P.S. en début de matinée doivent arriver, par leurs propres moyens, à 8h 15 au stade.  
Ils en repartiront à 10 h pour rejoindre « directement » l'établissement en deux roues ou à pied.  
Il est strictement interdit de repasser par son domicile, même proche du stade ou de l'établissement.
- Les élèves ayant cours d'E.P.S. en fin de matinée partent de l'établissement avec leur professeur à 10 h 25 et sont libérés à 12h 15.
- Les élèves ayant cours d'E.P.S. en fin d'après-midi, rejoignent le stade avec leur professeur et sont libérés sur place à 17h 45.

Tous les trajets effectués (accompagnés) sur le temps scolaire sont soumis au règlement général de Saint-Thomas. (portables, écouteurs, cigarettes...)

#### COLLEGE

Tous les collégiens se rendent au stade et en reviennent avec leur professeur.

Aucune dérogation n'est accordée pour quitter le groupe avant la fin du temps scolaire.

### II. Les dispenses

Les élèves inaptes et/ou dispensés doivent être présents au cours d'E.P.S.

Toute dérogation doit être validée à l'avance par le professeur d'E.P.S. (Cf : règlement général de l'établissement.

### III. Les gymnases

L'accès aux gymnases, vestiaires inclus, est interdit en l'absence d'un professeur.

### IV. Présences et absences à l'ASTOV

L'absence d'un élève à l'Association Sportive du mercredi après-midi ou à celle de la fin d'après-midi, donnera lieu à une notification sur Ecole Directe.

En cas d'absence d'un professeur, un message est adressé aux familles dès que possible.

**L'équipe E.P.S.**